

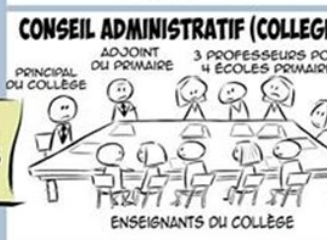
LOI BLANQUER / QUEL AVENIR POUR L'ECOLE ?

AVANT

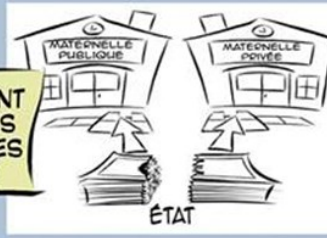
APRES



ETABLISSEMENTS PUBLICS DES SAVOIRS FONDAMENTAUX



FIN DES CONSEILS D'ECOLE



FINANCEMENT DES ECOLES MATERNELLES PRIVEES



RECRUTEMENT D'ETUDIANTS SANS FORMATION EN RESPONSABILITE DE CLASSE



AFFECTATIONS COLLECTIVES DES AESH EN CHARGE D'ELEVES A BESOINS PARTICULIERS



Concrètement pour les parents

Concrètement pour les enseignants

Disparition d'un interlocuteur décisionnaire direct

- Pas de possibilité de RDV avec le directeur et/ou les enseignants
- Inscriptions auprès du collège

- Aucun référent en interne :
- Pour l'accompagnement de l'équipe pédagogique.
- Pour le suivi des élèves à besoin

Disparition du conseil d'école Fin de la représentation des parents aux conseils d'école

- Les parents sont exclus des décisions à prendre
- Disparition des parents délégués
- Disparition du représentant de la mairie

- Sous représentation des professeurs d'école au conseil administratif du collège.
- Dilution des questions de l'école avec celles du collège

Perte de budget pour l'école publique

Obligation pour les municipalités de financer la scolarisation de tous les enfants à partir de 3 ans dans le public et dans le privé :
—> Impact important sur le budget de fonctionnement des écoles

Qualité et conditions d'enseignement affaiblies

- Inégalité dans la qualité de l'enseignement apporté aux élèves
- Précarisation des postes

- Mise en difficulté des étudiants sans formation pratique et sans accompagnement
- Impact sur l'équipe qui de fait accompagnera ces étudiants

Conditions d'accueil des élèves à besoins particuliers dévalorisées

Conditions d'accompagnement et d'apprentissage pour tous les élèves mises en difficulté

- Adaptation des AVS à plusieurs élèves aux profils différents
- Complexité du lien entre l'AVS et plusieurs enseignants concernant le suivi des élèves